



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 20 mars 2013 — N° 31

Président de l'Assemblée nationale :
M. Jacques Chagnon

QUÉBEC

La séance est ouverte à 9 h 45.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Bergeron (Verchères) fait une déclaration concernant les 100 ans de Saint-Amable.

Mme Houda-Pepin (La Pinière) fait une déclaration afin de féliciter des jeunes du comté de La Pinière qui ont participé aux Jeux du Québec.

M. Traversy (Terrebonne) fait une déclaration concernant le 50^e anniversaire de l'Association des étudiants de la Polytechnique.

M. Iracà (Papineau) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Aislinn Leggett, artiste photographe.

M. Martel (Nicolet-Bécancour) fait une déclaration afin de rendre hommage à Ludolettre.

20 mars 2013

Mme David (Gouin) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Fatima Matran, femme au cœur d'or.

M. D'Amour (Rivière-du-Loup–Témiscouata) fait une déclaration concernant le sauvetage de quatre enfants à Rivière-du-Loup.

M. Ferland (Ungava) fait une déclaration concernant un acte de bravoure accompli dans la communauté de Mistissini.

M. Kelley (Jacques-Cartier) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Élane Towner-Dubé, bibliothécaire à l'Assemblée nationale du Québec.

Mme Bouillé (Iberville) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Jean-Bernard Hébert.

À 9 h 57, M. Cousineau, deuxième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 15.

Moment de recueillement

20 mars 2013

Présentation de projets de loi

M. Drainville, ministre responsable des Institutions démocratiques et de la Participation citoyenne, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 33 Loi modifiant la Loi sur les conditions de travail et le régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 33.

M. Khadir (Mercier) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 198 Loi mettant fin à la préséance des droits miniers sur les autres usages du territoire et modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 198.

Dépôts de documents

M. Bédard, leader du gouvernement, dépose :

La réponse à la question écrite n° 1 concernant la fermeture de l'urgence de nuit du Centre Paul-Gilbert, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 20 novembre 2012 par M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière);

(Dépôt n° 475-20130320)

La réponse à la question écrite n° 4 concernant l'entrée en vigueur de certaines dispositions du projet de loi n° 16, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 5 décembre 2012 par M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière).

(Dépôt n° 476-20130320)

Dépôts de rapports de commissions

Mme Bouillé (Iberville), à titre de présidente, dépose :

Le rapport de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles qui, le 28 janvier 2013, a procédé à l'étude du bilan quinquennal de l'état des forêts du domaine de l'État et des résultats obtenus en matière d'aménagement durable de la forêt. Le rapport contient deux recommandations.

(Dépôt n° 477-20130320)

M. Pelletier (Rimouski), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des finances publiques qui, le 19 mars 2013, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 21, Loi visant l'optimisation de l'action gouvernementale en matière de prestation de services aux citoyens et aux entreprises.

(Dépôt n° 478-20130320)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme St-Pierre (Acadie), conjointement avec Mme Marois, première ministre, M. Le Bouyonnec (La Prairie) et Mme David (Gouin), propose :

20 mars 2013

QUE l'Assemblée nationale souligne la Journée internationale de la francophonie qui se déroule sur le thème « Le français est une chance »;

QU'elle reconnaissance l'importance de poursuivre les efforts visant à protéger, défendre et promouvoir la langue française partout au Québec;

QU'elle invite la population à célébrer la richesse du français et de la culture francophone du Québec.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

M. Dubé (Lévis), conjointement avec M. Gauthrin (Verdun) et Mme David (Gouin), présente une motion concernant l'utilisation du logiciel libre au sein des ministères et organismes; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Zakaïb, ministre déléguée à la Politique industrielle et à la Banque de développement économique du Québec, conjointement avec M. Lessard (Lotbinière-Frontenac), M. Le Bouyonnec (La Prairie) et Mme David (Gouin), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Semaine québécoise du commerce de détail et qu'elle rende hommage aux détaillants pour leur apport à l'économie du Québec.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

20 mars 2013

Mme David (Gouin), conjointement avec Mme St-Amand (Trois-Rivières), présente une motion concernant les services de garde; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Traversy, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de la culture et de l'éducation, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre d'une consultation générale à l'égard du projet de loi n° 14, Loi modifiant la Charte de la langue française, la Charte des droits et libertés de la personne et d'autres dispositions législatives;
- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n°13, Loi modifiant la Loi électorale concernant le vote hors circonscription dans les locaux des établissements d'enseignement postsecondaire.

—————

M. Ouimet, troisième vice-président, donne les avis suivants :

- la Commission de l'administration publique se réunira en séance de travail afin de préparer l'audition publique portant sur la qualité de l'air dans les écoles; puis elle se réunira en audition publique afin d'entendre le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport ainsi que les commissions scolaires des navigateurs de Montréal et de Sorel-Tracy, concernant la qualité de l'air dans les écoles; et enfin, elle se réunira en séance de travail afin de statuer sur les observations, conclusions et, s'il y a lieu, recommandations à la suite des auditions;
- la Commission des transports et de l'environnement se réunira en séance de travail afin de poursuivre l'organisation des travaux concernant le mandat confié par l'Assemblée nationale visant à faire la lumière sur les événements survenus le 24 octobre dernier concernant les interventions du ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs auprès de l'organisme public et indépendant qu'est le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

20 mars 2013

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 236 du Règlement, Mme Maltais, ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, propose que le principe du projet de loi n° 21, Loi visant l'optimisation de l'action gouvernementale en matière de prestation de services aux citoyens et aux entreprises soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 21 est adopté.

M. Traversy, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 21 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des finances publiques.

La motion est adoptée.

M. Bergeron, ministre de la Sécurité publique, propose que le principe du projet de loi n° 12, Loi modifiant la Loi sur la police concernant les enquêtes indépendantes, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

À 13 heures, M. Cousineau, deuxième vice-président, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

En conséquence, conformément à l'article 97 du Règlement, le débat sur la motion de M. Bergeron, ministre de la Sécurité publique, est ajourné.

Les travaux reprennent à 15 h 09.

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

Mme St-Amand (Trois-Rivières) propose :

QUE l'Assemblée nationale exige que le gouvernement péquiste renonce immédiatement aux coupures improvisées annoncées de 56,2 M \$ au budget des garderies, allant à l'encontre de la hausse de 3,2 % du budget du ministère de la Famille, votée au budget des dépenses 2013-2014.

M. Ouimet, troisième vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique; environ 40 minutes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; environ 37 minutes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; environ 14 minutes sont allouées au 2^e groupe d'opposition; et 5 minutes sont allouées aux députés indépendants. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué aux groupes parlementaires en proportion de leur représentation à l'Assemblée. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

À la fin de son intervention, M. Ratthé (Blainville) propose la motion d'amendement suivante :

Remplacer le mot « garderies » par « services de garde »;

Ajouter un second alinéa : « QU'elle exige du gouvernement, dans son objectif d'atteinte de l'équilibre budgétaire, qu'il concentre ses coupures dans les structures administratives plutôt que dans les services aux citoyens ».

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

QUE l'Assemblée nationale exige que le gouvernement péquiste renonce immédiatement aux coupures improvisées annoncées de 56,2 M \$ au budget des services de garde, allant à l'encontre de la hausse de 3,2 % du budget du ministère de la Famille, votée au budget des dépenses 2013-2014.

20 mars 2013

QU'elle exige du gouvernement, dans son objectif d'atteinte de l'équilibre budgétaire, qu'il concentre ses coupures dans les structures administratives plutôt que dans les services aux citoyens.

Le débat se poursuit sur la motion principale de Mme St-Amand (Trois-Rivières) et sur la motion d'amendement de M. Rathé (Blainville), sous réserve de la permission de son auteur.

Mme St-Amand (Trois-Rivières) accepte la proposition d'amendement de M. Rathé (Blainville).

Le débat terminé, la motion d'amendement est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion d'amendement est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 20 en annexe)

Pour : **59** Contre : **45** Abstention : **0**

La motion principale telle qu'amendée est ensuite mise aux voix, un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 21 en annexe)

Pour : **59** Contre : **45** Abstention : **0**

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. Bergeron, ministre de la Sécurité publique, proposant que le principe du projet de loi n° 12, Loi modifiant la Loi sur la police concernant les enquêtes indépendantes, soit maintenant adopté.

20 mars 2013

Le débat terminé, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 12 est adopté.

M. Traversy, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 12 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des institutions.

La motion est adoptée.

M. Traversy, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au jeudi 21 mars 2013, à 9 h 45.

La motion est adoptée.

À 17 h 39, Mme Poirier, première vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 21 mars 2013, à 9 h 45.

Le Président

JACQUES CHAGNON

20 mars 2013

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion d'amendement de M. Rathé (Blainville) :

(Vote n° 20)

POUR - 59

Arcand (PLQ)	de Santis (PLQ)	Lessard (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
Bachand (PLQ)	Deltell (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Sklavounos (PLQ)
Bergman (PLQ)	Diamond (PLQ)	Marcoux (PLQ)	Spénard (CAQ)
Billette (PLQ)	Drolet (PLQ)	Marsan (PLQ)	St-Amand (PLQ)
Blais (PLQ)	Dubé (CAQ)	Martel (CAQ)	St-Laurent (CAQ)
Bolduc (PLQ)	Dubourg (PLQ)	Ménard (PLQ)	St-Pierre (PLQ)
(Jean-Talon)	Dutil (PLQ)	Morin (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Bolduc (PLQ)	Fournier (PLQ)	Ouellette (PLQ)	Thériault (PLQ)
(Mégantic)	Gaudreault (PLQ)	Ouimet (PLQ)	Trudel (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	(Hull)	(Fabre)	(Charlesbourg)
Boulet (PLQ)	Gautrin (PLQ)	Paradis (PLQ)	Vallée (PLQ)
Caire (CAQ)	Hamad (PLQ)	Picard (CAQ)	Vallières (PLQ)
Carrière (PLQ)	Iracà (PLQ)	Poëti (PLQ)	Vien (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Kelley (PLQ)	Rathé (CAQ)	
Charlebois (PLQ)	Le Bouyonnec (CAQ)	Rotiroti (PLQ)	
D'Amour (PLQ)	L'Écuyer (PLQ)	Rousselle (PLQ)	
Daneault (CAQ)	Legault (CAQ)	Roy (CAQ)	
		(Montarville)	

CONTRE - 45

Beaudoin (PQ)	De Courcy (PQ)	Léger (PQ)	Richard (PQ)
Bédard (PQ)	Drainville (PQ)	Lisée (PQ)	(Duplessis)
Bergeron (PQ)	Duchesne (PQ)	Malavoy (PQ)	Roy (PQ)
Bérubé (PQ)	Dufour (PQ)	Maltais (PQ)	(Bonaventure)
Blanchet (PQ)	Gadoury-Hamelin (PQ)	Marois (PQ)	St-Arnaud (PQ)
Bouillé (PQ)	Gaudreault (PQ)	McKay (PQ)	Therrien (PQ)
Breton (PQ)	(Jonquière)	Pagé (PQ)	Traversy (PQ)
Bureau-Blouin (PQ)	Goyer (PQ)	Pelletier (PQ)	Trottier (PQ)
Cardin (PQ)	Hébert (PQ)	(Rimouski)	Trudel (PQ)
Champagne (PQ)	Hivon (PQ)	Pelletier (PQ)	(Saint-Maurice)
Chapadeau (PQ)	Khadir (IND)	(Saint-Hyacinthe)	Turcotte (PQ)
Claveau (PQ)	Kotto (PQ)	Proulx (PQ)	Zakaïb (PQ)
David (IND)	Leclair (PQ)	Richard (PQ)	
		(Îles-de-la-Madeleine)	

20 mars 2013

Sur la motion de Mme St-Amand (Trois-Rivières) telle qu'amendée :

(Vote n° 21)

POUR - 59

Arcand (PLQ)	de Santis (PLQ)	Lessard (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
Bachand (PLQ)	Deltell (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Sklavounos (PLQ)
Bergman (PLQ)	Diamond (PLQ)	Marcoux (PLQ)	Spénard (CAQ)
Billette (PLQ)	Drolet (PLQ)	Marsan (PLQ)	St-Amand (PLQ)
Blais (PLQ)	Dubé (CAQ)	Martel (CAQ)	St-Laurent (CAQ)
Bolduc (PLQ)	Dubourg (PLQ)	Ménard (PLQ)	St-Pierre (PLQ)
(Jean-Talon)	Dutil (PLQ)	Morin (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Bolduc (PLQ)	Fournier (PLQ)	Ouellette (PLQ)	Thériault (PLQ)
(Mégantic)	Gaudreault (PLQ)	Ouimet (PLQ)	Trudel (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	(Hull)	(Fabre)	(Charlesbourg)
Boulet (PLQ)	Gautrin (PLQ)	Paradis (PLQ)	Vallée (PLQ)
Caire (CAQ)	Hamad (PLQ)	Picard (CAQ)	Vallières (PLQ)
Carrière (PLQ)	Iracà (PLQ)	Poëti (PLQ)	Vien (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Kelley (PLQ)	Rathé (CAQ)	
Charlebois (PLQ)	Le Bouyonnec (CAQ)	Rotiroti (PLQ)	
D'Amour (PLQ)	L'Écuyer (PLQ)	Rousselle (PLQ)	
Daneault (CAQ)	Legault (CAQ)	Roy (CAQ)	
		(Montarville)	

CONTRE - 45

Beaudoin (PQ)	De Courcy (PQ)	Léger (PQ)	Richard (PQ)
Bédard (PQ)	Drainville (PQ)	Lisée (PQ)	(Duplessis)
Bergeron (PQ)	Duchesne (PQ)	Malavoy (PQ)	Roy (PQ)
Bérubé (PQ)	Dufour (PQ)	Maltais (PQ)	(Bonaventure)
Blanchet (PQ)	Gadoury-Hamelin (PQ)	Marois (PQ)	St-Arnaud (PQ)
Bouillé (PQ)	Gaudreault (PQ)	McKay (PQ)	Therrien (PQ)
Breton (PQ)	(Jonquière)	Pagé (PQ)	Traversy (PQ)
Bureau-Blouin (PQ)	Goyer (PQ)	Pelletier (PQ)	Trottier (PQ)
Cardin (PQ)	Hébert (PQ)	(Rimouski)	Trudel (PQ)
Champagne (PQ)	Hivon (PQ)	Pelletier (PQ)	(Saint-Maurice)
Chapadeau (PQ)	Khadir (IND)	(Saint-Hyacinthe)	Turcotte (PQ)
Claveau (PQ)	Kotto (PQ)	Proulx (PQ)	Zakaïb (PQ)
David (IND)	Leclair (PQ)	Richard (PQ)	
		(Îles-de-la-Madeleine)	